République Française

Délibération n° 2022/19
SPORTS. Création d'un tarif pour des mini-séjours sportifs.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49
Nombre de présents : 33

Date de la convocation : 14/06/22
Compte rendu affiché : 24/06/22

Transmis en préfecture : 23/06/22
Numéro de télétransmission unique :
069-216902593-20220620-39459-DE-1-1

Présidente : Mme Michèle PICARD

Secrétaire : M. Nicolas PORRET

Elu(e)s :

Présent(e)s : Mme Michèle PICARD, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Pierre-Alain MILLET, Mme Véronique FORESTIER, M. Lanouar SGHAIER, Mme Samira MESBAHI, M. Djilannie BEN MABROUK, Mme Véronique CALLUT, M. Bayrem BRAIKI, Mme Souad OUASMI, M. Nicolas PORRET, Mme Patricia OUVRARD, M. Hamdiatou NDIAYE, Mme Monia BENAISSA, M. Nacer KHAMLA, Mme Valérie TALBI, M. Jean-Maurice GAUTIN, Mme Joëlle CONSTANTIN, M. Albert NIGRA, M. Pierre MATEO, M. Said ALLAOUI, Mme Nathalie DEHAN, Mme Amel KHAMMASSI, Mme Christelle CHARREL, Mme Sophia BRIKH, M. Karim SEGHIER, M. Aurélien SCANDOLARA, M. Murat YAZAR, M. Maurice IACOVELLA, M. Yalcin AYVALI, Mme Marie-Danielle BRUYERE, M. Lionel PILLET, M. Damien MONCHAU.

Absent(e)s : Mme Sandrine PICOT, M. Lotfi BEN KHELIFA, M. Farid BEN MOUSSA, Mme Fazia OUATAH, Mme Camille CHAMPAVERE, Mme Estelle JELLAD.

Excusé(e)s :

Dépôt de pouvoir : Mme Saliha PRUDHOMME-LATOUR à Mme Véronique FORESTIER, M. Idir BOUMERTIT à M. Hamdiatou NDIAYE, M. Jeff ARIAGNO à Mme Samira MESBAHI, M. Yannick BUSTOS à Mme Patricia OUVRARD, M. Benoît COULIOU à M. Lanouar SGHAIER, Mme Aude LONG à Mme Nathalie DEHAN, M. Mustapha GHOUILA à M. Maurice IACOVELLA, Mme Fatma HAMIDOUCHE à M. Yalcin AYVALI, M. Christophe GIRARD à Mme Marie-Danielle BRUYERE, Monsieur Frédéric PASSOT à M. Lionel PILLET.

République Française

Rapport n° 19
SPORTS. Création d'un tarif pour des mini-séjours sportifs.

Direction des Sports Jeunesse et Famille

Mesdames, Messieurs,

Le service des animations sportives de la DSJF a pour mission de développer les pratiques sportives sur l'ensemble des temps de l'enfant avec le souci permanent de favoriser la continuité éducative et de s'inscrire dans le cadre Projet Educatif De Territoire (PEDT).

En dehors du temps scolaire, le service précité intervient sur les Centres Sportifs du Mercredi (CSM), sur les stages sportifs des petites vacances et sur le dispositif estival « Vivre un été sport ».

Suite à la mise en place, pour l'été 2022, d'un mini-séjour (3 jours / 2 nuits au centre de vacances Daniel Féry) à la programmation des activités estivales du dispositif « Vivre un été sport » 2022, il est nécessaire de fixer un nouveau tarif.

Ce dernier est proposé pour les Vénissians à hauteur **d'un tarif forfaitaire de 15 euros / jour et nuit, et par enfant soit 45 euros pour l'ensemble du mini-séjour.**

Ce tarif aura pour vocation à être appliqué sur les autres séjours avec hébergement (convention Apasev) qui pourraient être organisés après l'été 2022 sur les petites et grandes vacances scolaires.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29 ;

Le Conseil municipal,
Le rapport de Madame Le Maire, entendu,
Vu l'avis du Bureau municipal du 23 mai 2022 après en avoir délibéré,

A l'unanimité
décide de :
- Adopter un tarif forfaitaire de 15 euros par jour et nuit et par enfant soit 45 euros pour l'ensemble du mini-séjour.

- Dire que le montant des recettes sera inscrit au budget de l'exercice concerné au chapitre 70 - compte 70631 : redevances à caractère sportif, à la fonction 414 : loisirs.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire
La Première Adjointe
Yolande PEYTAVIN